

DATE DE CONVOCATION : 20/04/2016

DATE D’AFFICHAGE : 20/04/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil seize, le vingt-huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames GAUTIER, GORJU, KHODAH PANAH, REHAULT, ROUE et TOURENNE. Messieurs DESMIDT, GALLEE, HAMADY, HILLIARD, POLET et ROGER.

**Absents excusés :** Madame HAMEL Cécile qui a donné pouvoir à Madame TOURENNE Rachel.

**Absent :** Monsieur BEAUCE Dominique

Monsieur Christian GALLEE a été élu secrétaire de séance.

### OBJET N° 1.04/2016 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MARS 2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve **le compte rendu de la réunion du 25 mars 2016.**

### OBJET N° 2.04/2016 : DEVIS ELECTRICITE CHAUFFAGE TRAVAUX LOGEMENT COMMERCE LE SYMPHORIENNAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d’effectuer des travaux dans le logement du commerce le symphorienais. Concernant l’électricité et le chauffage électrique, deux devis ont été demandés à la SARL COURTIN Thierry de HEDE - BAZOUGES :

- Un devis concernant l’électricité courant fort + chauffage électrique pour un montant de 1 248.88 € HT soit 1 498.65€ TTC
- Un devis concernant l’électricité courant faible pour un montant de 614.33 € HT soit 737.20 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces devis ; autorise Monsieur le Maire à les signer et dit que les sommes ont été prévues au compte 2313 – Opération 13 COMMERCE, du budget primitif 2016 de la commune.

### OBJET N° 3.04/2016 : DEVIS CHARPENTE, ISOLATION ET CLOISONS SECHES TRAVAUX LOGEMENT COMMERCE LE SYMPHORIENNAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d’effectuer des travaux dans le logement du commerce le symphorienais. Concernant la charpente, la menuiserie intérieure, l’isolation-cloisons sèches des devis ont été demandés à l’entreprise ANDRE de SAINT SYMPHORIEN.

- Un devis concernant les combles :
  - TVA à 10%
    - ⇒ Charpente : 976.86 € HT soit 1 074.54 € TTC
    - ⇒ (Sol) Menuiserie intérieure : 3 176.86 € soit 3 494.54 € TTC
  - TVA à 5.5%
    - ⇒ (Murs et plafond) Isolation cloisons sèches : 4 263.20 € HT soit 4 497.68 € TTC
- Un devis concernant le premier étage :
  - TVA à 10%
    - ⇒ (Sol) Menuiserie intérieure : 2 806.90 € HT soit 3 087.59 € TTC
    - ⇒ (Plafond) Isolation cloisons sèches : 957.92 € HT soit 1 053.72 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces devis ; autorise Monsieur le Maire à les signer et dit que les sommes ont été prévues au compte 2313 – Opération 13 Commerce, du budget primitif 2016 de la commune.

#### **OBJET N° 4.04/2016 : DEVIS VELUX TRAVAUX LOGEMENT COMMERCE LE SYMPHORIENNAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux dans le logement du commerce le symphorienais. Concernant le remplacement d'un velux, un devis a été demandé à l'entreprise DENOVAL de HEDE - BAZOUGES pour un montant de 1 051.74 € HT soit 1 262.09 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que la somme a été prévue au compte 2313 – Opération 13 Commerce, du budget primitif 2016 de la commune.

#### **OBJET N° 5.05/2016 : ACQUISITION TERRAINS**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir trois terrains appartenant à Mesdames LE PAGNE Dominique et Brigitte et pour un montant de 2 600.00 € (soit 0.27 centimes le m<sup>2</sup> ce qui équivaut à 2 562.57 € arrondi à 2 600 €) :

1. Un terrain situé Le Tertre cadastré Section A parcelle n°75 d'une superficie de 3365 m<sup>2</sup>.
2. Un terrain situé à La Grémillière cadastré Section ZA parcelle n°26 d'une superficie de 2120 m<sup>2</sup>.
3. Un terrain situé à La Padochère cadastré Section ZH parcelle n°77 d'une superficie de 4006 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle au montant de 2 600.00€ ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ; désigne Maître BODIC Jacky, Notaire à HÉDÉ - BAZOUGES ; dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune et que les frais occasionnés par cette acquisition seront imputés au budget de la commune au compte 2111 – opération 18 : RESERVES FONCIERES.

#### **OBJET N° 6.04/2016 : DEVIS ILLUMINATIONS NOEL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Christian GALLEE et Joël ROGER, conseillers municipaux, en charge du dossier illuminations de Noël, et lui-même ont rencontré l'entreprise SEDI d'UZES qui a proposé un devis pour un montant de 3806.15 € HT soit 4568.58 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte ce devis ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que la dépense a été prévue au compte 21578 – Opération 22 ECLAIRAGE PUBLIC, du budget primitif 2016 de la commune.

#### **OBJET N° 7.04/2016 : DEMANDE DE DEGREVEMENT TAXE AMENAGEMENT**

**Le présent objet ne devant pas faire l'objet d'une délibération est annulé.**

#### **OBJET N° 8.04/2016 : ECHANGE PARCELLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange de parcelles entre les propriétés de Monsieur Noël HOUITTE et la Commune.

Parcelle cédée à la Commune de Saint-Symphorien :

- Section A parcelle 60p (numéro 990 après division) d'une superficie de 171 m<sup>2</sup>

Parcelles cédées à Monsieur HOUITTE Noël

- Section A parcelle 905p (numéro 992 après division) d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>
- Section A parcelle 905p (numéro 991 après division) d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet échange parcellaire ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier ; désigne Madame GOGUET Pascale, Géomètre-expert à LA MEZIERE et Maître BODIC Jacky, Notaire à HÉDÉ - BAZOUGES ; dit que les frais de géomètre et de notaire, après accord avec Monsieur HOUITTE Noël, seront à la charge ce celui-ci.

**OBJET N° 9.04/2016 : 1<sup>ER</sup> AVENANT 2015 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF (2014-2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui contribue à la création et au développement de l'offre d'accueil destinée aux enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Depuis 2006, la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse sur le territoire du Val d'Ille est partagée entre les Communes et la Communauté de communes, qui a pris une part de la compétence. Un des principes du dispositif consiste à avoir un seul contrat sur un même territoire, c'est pourquoi les actions des communes et de la Communauté de communes figurent sur le même CEJ. Chaque territoire reçoit la prestation de service CEJ pour les dépenses qu'il engage au titre de ses compétences.

Le 1<sup>er</sup> avenant 2015 qui vous est soumis intègre des actions nouvelles dans le champ de l'Enfance ou/et de la Jeunesse. Ces actions sont rappelées en annexes 1, 2 et 3 du présent document. L'objet de cet avenant porte plus spécifiquement (annexe 3) sur une refonte de l'organisation du service enfance jeunesse de la commune de Melesse qui induit une augmentation du temps de travail dédié à la coordination (1,2 ETP).

La Caisse d'Allocations Familiales précise que « toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant ».

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse et de l'autoriser à le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le 1<sup>er</sup> avenant 2015 au Contrat Enfance Jeunesse du territoire du Val d'Ille 2014-2017 ; autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et donne tout pouvoir au Maire dans l'exécution de la présente délibération.

**OBJET N° 10.04/2016 : COMMISSION TRAVAUX**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer Monsieur POLET Nicolas à la commission travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de Monsieur POLET Nicolas à la commission travaux.

Séance levée à 21 h 00.